

COMMUNE DE BIGUGLIA

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 08 AVRIL 2016

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
29	21	28

L'an deux mille seize, le huit avril à 18 heures 30, Le Conseil Municipal de la Commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Dr Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Député- Maire de BIGUGLIA.

Date de la convocation : 30 mars 2016

Secrétaire de séance : Marie-Jeanne POLINI

PRESENTS : GANDOLFI SCHEIT Sauveur, NANNINI Marie Hélène, PERETTI Ange Paul, BELTRAN Muriel, BERNARDINI François, POLINI Marie Jeanne, CHINESI Karine, DEMASI Sauveur, SCAILLIERIEZ Audrey, RAGAS Antoine, GIUDICELLI Valérie, GIGON Patrick, ALBERTINI Antoinette, RONCHI Fabrice, CRUCIANI Christelle, CAPPELLARO Jérôme, SOUQUE Nicole, RAO Frédéric, MORICE Nathalie, VESPERINI Stéphane, TOTH Pascale.

ABSENTS EXCUSES : AGOSTINI Antoine (pouvoir à CHINESI Karine), GHIPPONI Marie Thérèse (pouvoir à BELTRAN Muriel), GANDOLFI-SCHEIT Joseph Henri (pouvoir à PERETTI Ange Paul), MANFREDI Michel (pouvoir à BERNARDINI François), TERUEL Joëlle (pouvoir à CRUCIANI Christelle), LEONELLI François (pouvoir à VESPERINI Stéphane), GAROBY Sinucellu (pouvoir à TOTH Pascale).

ABSENTS : GANDOLFI Anthony,

Délibération N° 18-08-04-16

Objet : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2015

Le Député Maire se retire de la séance.

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Monsieur BERNARDINI François Adjoint délégué aux Finances, délibère sur le Compte Administratif de l'exercice 2015 dressé par le Député Maire après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

2016/41
S.G.S

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2121-31, L 2121-14 , L 1612-12 et suivants

VU l'avis favorable de la Commission des Finances

1°/ LUI DONNE ACTE DE LA PRESENTATION FAITE AU COMPTE ADMINISTRATIF, LEQUEL PEUT SE RESUMER COMME ANNEXE A LA PRESENTE DELIBERATION,

2°/ CONSTATE, LES IDENTITES DE VALEURS AVEC LES INDICATIONS DU COMPTE DE GESTION RELATIVE AU REPORT A NOUVEAU, AU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE ET AU FONDS DE ROULEMENT DU BILAN D'ENTREE ET DU BILAN DE SORTIE, AUX DEBITS ET AUX CREDITS PORTES A TITRE BUDGETAIRE AUX DIFFERENTS COMPTES,

3°/ RECONNAIT LA SINCERITE DES RESTES A REALISER,

4°/ ARRETE LES RESULTATS DEFINITIFS TELS QUE RESUMES CI-APRES :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	7 762 273.17	4 882 094.41
Recettes	7 674 659.32	7 658 395.17
Résultat de l'exercice		
Excédents		2 776 300.76
Déficit	-87 613.85	
Excédents antérieurs	2 097 737.61	
Déficits antérieurs		1 470 786.51
Résultats de clôture		
Excédent	777 254.25	1 305 514.25
Déficit		
Restes à réaliser d'investissement 2015		
Dépenses		4 545 999.00
Recettes (subventions)		3 577 775.00

Vote à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré en mairie les jours mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,



LE MAIRE
L'Adjoint Délégué

François BERNARDINI

COMMUNE DE BIGUGLIA**EXTRAIT DU REGISTRE****DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 08 AVRIL 2016**

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
29	21	28

L'an deux mille seize, le huit avril à 18 heures 30, Le Conseil Municipal de la Commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Dr Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Député- Maire de BIGUGLIA.

Date de la convocation : 30 mars 2016

Secrétaire de séance : Marie-Jeanne POLINI

PRESENTS : GANDOLFI SCHEIT Sauveur, NANNINI Marie Hélène, PERETTI Ange Paul, BELTRAN Muriel, BERNARDINI François, POLINI Marie Jeanne, CHINESI Karine, DEMASI Sauveur, SCAILLIERIEZ Audrey, RAGAS Antoine, GIUDICELLI Valérie, GIGON Patrick, ALBERTINI Antoinette, RONCHI Fabrice, CRUCIANI Christelle, CAPPELLARO Jérôme, SOUQUE Nicole, RAO Frédéric, MORICE Nathalie, VESPERINI Stéphane, TOTH Pascale.

ABSENTS EXCUSES : AGOSTINI Antoine (pouvoir à CHINESI Karine), GHIPPONI Marie Thérèse (pouvoir à BELTRAN Muriel), GANDOLFI-SCHEIT Joseph Henri (pouvoir à PERETTI Ange Paul), MANFREDI Michel (pouvoir à BERNARDINI François), TERUEL Joëlle (pouvoir à CRUCIANI Christelle), LEONELLI François (pouvoir à VESPERINI Stéphane), GAROBY Sinucellu (pouvoir à TOTH Pascale).

ABSENTS : GANDOLFI Anthony,

Délibération N° 19-08-04-16

Objet : Approbation du Compte de Gestion 2015

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du Député Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives sy rattachant, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandat, le compte de gestion dressé par le comptable du Trésor accompagné des états de développement

des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le comptable du Trésor a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2015 au 31 Décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE

- que le compte de gestion de la Commune dressé, pour l'exercice 2015, par le comptable du Trésor visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserve de sa part.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,

Vote à l'unanimité



COMMUNE DE BIGUGLIA**EXTRAIT DU REGISTRE****DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 08 AVRIL 2016**

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
29	21	28

L'an deux mille seize, le huit avril à 18 heures 30, Le Conseil Municipal de la Commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Dr Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Député- Maire de BIGUGLIA.

Date de la convocation : 30 mars 2016

Secrétaire de séance : Marie-Jeanne POLINI

PRESENTS : GANDOLFI SCHEIT Sauveur, NANNINI Marie Hélène, PERETTI Ange Paul, BELTRAN Muriel, BERNARDINI François, POLINI Marie Jeanne, CHINESI Karine, DEMASI Sauveur, SCAILLIERIEZ Audrey, RAGAS Antoine, GIUDICELLI Valérie, GIGON Patrick, ALBERTINI Antoinette, RONCHI Fabrice, CRUCIANI Christelle, CAPPELLARO Jérôme, SOUQUE Nicole, RAO Frédéric, MORICE Nathalie, VESPERINI Stéphane, TOTH Pascale.

ABSENTS EXCUSES : AGOSTINI Antoine (pouvoir à CHINESI Karine), GHIPPONI Marie Thérèse (pouvoir à BELTRAN Muriel), GANDOLFI-SCHEIT Joseph Henri (pouvoir à PERETTI Ange Paul), MANFREDI Michel (pouvoir à BERNARDINI François), TERUEL Joëlle (pouvoir à CRUCIANI Christelle), LEONELLI François (pouvoir à VESPERINI Stéphane), GAROBY Sinucellu (pouvoir à TOTH Pascale).

ABSENTS : GANDOLFI Anthony,

Délibération N° 20-08-04-16

Objet : AFFECTATION DU RESULTAT 2015

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales article L 2311-5

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur le Député Maire, après lecture du Compte Administratif de l'exercice 2015, ce jour,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015

2016/45
S.G.S

Constatant que le compte administratif présente :

Un déficit de fonctionnement de	-87 613.85 €
---------------------------------	--------------

Décide d'affecter le résultat comme suit :

DEFICIT AU 31/12/2015	-87 613.85 €
Résultats antérieurs reportés	2 097 732.61 €
Part affectée à l'investissement 2015	1 232 869.51 €
Résultats à affecter	777 254.25 €
à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	0 €
Affectation à l'excédent reporté report à nouveau (ligne 002)	777 254.25

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,

Vote à l'unanimité



COMMUNE DE BIGUGLIA

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 08 AVRIL 2016

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
29	21	28

L'an deux mille seize, le huit avril à 18 heures 30, Le Conseil Municipal de la Commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Dr Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Député- Maire de BIGUGLIA.

Date de la convocation : 30 mars 2016

Secrétaire de séance : Marie-Jeanne POLINI

PRESENTS : GANDOLFI SCHEIT Sauveur, NANNINI Marie Hélène, PERETTI Ange Paul, BELTRAN Muriel, BERNARDINI François, POLINI Marie Jeanne, CHINESI Karine, DEMASI Sauveur, SCAILLIERIEZ Audrey, RAGAS Antoine, GIUDICELLI Valérie, GIGON Patrick, ALBERTINI Antoinette, RONCHI Fabrice, CRUCIANI Christelle, CAPPELLARO Jérôme, SOUQUE Nicole, RAO Frédéric, MORICE Nathalie, VESPERINI Stéphane, TOTH Pascale.

ABSENTS EXCUSES : AGOSTINI Antoine (pouvoir à CHINESI Karine), GHIPPONI Marie Thérèse (pouvoir à BELTRAN Muriel), GANDOLFI-SCHEIT Joseph Henri (pouvoir à PERETTI Ange Paul), MANFREDI Michel (pouvoir à BERNARDINI François), TERUEL Joëlle (pouvoir à CRUCIANI Christelle), LEONELLI François (pouvoir à VESPERINI Stéphane), GAROBY Sinucellu (pouvoir à TOTH Pascale).

ABSENTS : GANDOLFI Anthony,

Delibération N° 21-08-04-16

OBJET : FIXATION DES TAUX DES IMPOTS LOCAUX 2016

VU l'état 1259 MI portant notification des taux d'imposition et nous communiquant le produit fiscal à taux constants pour 2016 qui est de 3 808 566 €.

Considérant que le produit fiscal attendu pour 2016 des taxes directes locales devra être de 3 861 536 € pour assurer l'équilibre financier du budget communal.

En conséquence, Monsieur le Député Maire propose pour l'année 2016 d'arrondir les taux suivants :

2016 / 47
S.G.S

DESIGNATION	TAUX % ANNEE 2016
TAXE D'HABITATION	23.00
TAXE FONCIERE BATIE	15.12
TAXE FONCIERE NON BATIE	57.20
CFE	10.18

Le Conseil Municipal, Ouï l'exposé de Monsieur le Député Maire et après en avoir délibéré

VU l'avis de la Commission des Finances,

DECIDE de fixer les taux des taxes ainsi qu'il suit :

DESIGNATION	TAUX % ANNEE 2016
TAXE D'HABITATION	23.00
TAXE FONCIERE BATIE	15.12
TAXE FONCIERE NON BATIE	57.20
CFE	10.18

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,

Vote à l'unanimité



COMMUNE DE BIGUGLIA

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 08 AVRIL 2016

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
29	21	28

L'an deux mille seize, le huit avril à 18 heures 30, Le Conseil Municipal de la Commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Dr Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Député- Maire de BIGUGLIA.

Date de la convocation : 30 mars 2016

Secrétaire de séance : Marie-Jeanne POLINI

PRESENTS : GANDOLFI SCHEIT Sauveur, NANNINI Marie Hélène, PERETTI Ange Paul, BELTRAN Muriel, BERNARDINI François, POLINI Marie Jeanne, CHINESI Karine, DEMASI Sauveur, SCAILLIERIEZ Audrey, RAGAS Antoine, GIUDICELLI Valérie, GIGON Patrick, ALBERTINI Antoinette, RONCHI Fabrice, CRUCIANI Christelle, CAPPELLARO Jérôme, SOUQUE Nicole, RAO Frédéric, MORICE Nathalie, VESPERINI Stéphane, TOTH Pascale.

ABSENTS EXCUSES : AGOSTINI Antoine (pouvoir à CHINESI Karine), GHIPPONI Marie Thérèse (pouvoir à BELTRAN Muriel), GANDOLFI-SCHEIT Joseph Henri (pouvoir à PERETTI Ange Paul), MANFREDI Michel (pouvoir à BERNARDINI François), TERUEL Joëlle (pouvoir à CRUCIANI Christelle), LEONELLI François (pouvoir à VESPERINI Stéphane), GAROBY Sinucellu (pouvoir à TOTH Pascale).

ABSENTS : GANDOLFI Anthony,

Délibération N° 22-08-04-16

OBJET : DOTATION AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES 2016

Le Député Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'instruction M14 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux Collectivités Locales, prévoit l'établissement de tableaux d'amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles.

Ces documents sont approuvés par Monsieur le comptable du Trésor et constituent des pièces complémentaires aux différents budgets établis dans le cadre de la nouvelle comptabilité.

2016 / 49
S.G.S

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VU l'avis favorable de la Commission des Finances,

APPROUVE les tableaux d'amortissements figurant parmi les annexes du BP.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,

Vote à l'unanimité



Le deux mille six cent dix-neuf
BIGUGLIA dûment convoqué, sous
Présidence de Monsieur le Maire,

Date de la convocation : 30 novembre

Secrétaire de séance : Marie

PRÉSENTS : GANDOLFI Sophie,
BELTRAN Muriel, BERNARDINI
Maire, SCALLIERIEZ Anne,
ALBERTINI Antoinette, POISSON
SOUQUE Nicole, RAO Frédéric.

ABSENTS - EXCUSES : AGOSTINI
Thérèse (pouvoir à BELTRAN
Anne Paul), MANFREDI Mel,
CRUCIANI Christelle), LEON
Simacelli (pouvoir à TOTH

ABSENTS : GANDOLFI Antoine

Délibération N° 23-08-04

Objet : VOTE DU BUDGET

Vu le Code Général de

Le Député Maire
2016 dressé et appuyé de

2016 / 50
S.G.S

COMMUNE DE BIGUGLIA

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 08 AVRIL 2016

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
29	21	28

L'an deux mille seize, le huit avril à 18 heures 30, Le Conseil Municipal de la Commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Dr Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Député- Maire de BIGUGLIA.

Date de la convocation : 30 mars 2016

Secrétaire de séance : Marie-Jeanne POLINI

PRESENTS : GANDOLFI SCHEIT Sauveur, NANNINI Marie Hélène, PERETTI Ange Paul, BELTRAN Muriel, BERNARDINI François, POLINI Marie Jeanne, CHINESI Karine, DEMASI Sauveur, SCAILLIERIEZ Audrey, RAGAS Antoine, GIUDICELLI Valérie, GIGON Patrick, ALBERTINI Antoinette, RONCHI Fabrice, CRUCIANI Christelle, CAPPELLARO Jérôme, SOUQUE Nicole, RAO Frédéric, MORICE Nathalie, VESPERINI Stéphane, TOTH Pascale.

ABSENTS EXCUSES : AGOSTINI Antoine (pouvoir à CHINESI Karine), GHIPPONI Marie Thérèse (pouvoir à BELTRAN Muriel), GANDOLFI-SCHEIT Joseph Henri (pouvoir à PERETTI Ange Paul), MANFREDI Michel (pouvoir à BERNARDINI François), TERUEL Joëlle (pouvoir à CRUCIANI Christelle), LEONELLI François (pouvoir à VESPERINI Stéphane), GAROBY Sinucellu (pouvoir à TOTH Pascale).

ABSENTS : GANDOLFI Anthony,

Délibération N° 23-08-04-16

Objet : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 - COMMUNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales article L 1612-1 et suivants,

Le Député Maire soumet à l'examen du Conseil Municipal le projet de **BUDGET PRIMITIF 2016** dressé et appuyé de tous les documents propres à justifier les propositions.

Le Conseil Municipal EXAMINE les propositions du BUDGET PRIMITIF 2016, par nature et par chapitre, pour le fonctionnement, par opération pour l'investissement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	9 000 876.00 €
RECETTES	9 000 876.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	7 545.966.00 €
RECETTES	7 545 966.00 €

MONTANT TOTAL 16 546 842.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission des Finances,

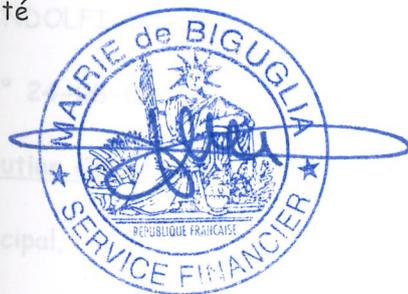
VOTE PAR CHAPITRE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

VOTE PAR CHAPITRE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

APPROUVE la balance générale du BUDGET PRIMITIF 2016 présenté ci-dessus sans excédent ni déficit, annexée au BP 2016.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,

Vote à l'unanimité



COMMUNE DE BIGUGLIA

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 08 AVRIL 2016

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
29	21	28

L'an deux mille seize, le huit avril à 18 heures 30, Le Conseil Municipal de la Commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Dr Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Député- Maire de BIGUGLIA.

Date de la convocation : 30 mars 2016

Secrétaire de séance : Marie-Jeanne POLINI

PRESENTS : GANDOLFI SCHEIT Sauveur, NANNINI Marie Hélène, PERETTI Ange Paul, BELTRAN Muriel, BERNARDINI François, POLINI Marie Jeanne, CHINESI Karine, DEMASI Sauveur, SCAILLIERIEZ Audrey, RAGAS Antoine, GIUDICELLI Valérie, GIGON Patrick, ALBERTINI Antoinette, RONCHI Fabrice, CRUCIANI Christelle, CAPPELLARO Jérôme, SOUQUE Nicole, RAO Frédéric, MORICE Nathalie, VESPERINI Stéphane, TOTH Pascale.

ABSENTS EXCUSES : AGOSTINI Antoine (pouvoir à CHINESI Karine), GHIPPONI Marie Thérèse (pouvoir à BELTRAN Muriel), GANDOLFI-SCHEIT Joseph Henri (pouvoir à PERETTI Ange Paul), MANFREDI Michel (pouvoir à BERNARDINI François), TERUEL Joëlle (pouvoir à CRUCIANI Christelle), LEONELLI François (pouvoir à VESPERINI Stéphane), GAROBY Sinucellu (pouvoir à TOTH Pascale).

ABSENTS : GANDOLFI Anthony,

Délibération N° 24-08-04-16

Objet : Attribution de subventions au titre de l'année 2016 - ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal,

Vu le crédit ouvert au BUDGET PRIMITIF 2016, article 6574 « Subvention de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé » chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » soit 150 000.00 €

2016 / 53
S.G.S

Vu la liste des subventions attribuées aux associations jointe au BP 2016,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Député Maire et après en avoir délibéré décide :

- De voter les des associations ;
- Dit que les crédits sont inscrits au BP 2016 ainsi que la liste des associations.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,

Vote à l'unanimité



Secrétaire de séance :

PRÉSENTS : GANDOLFI
BELTRAN Muriel, BERNARD
Sauveur, SCALLIERI
ALBERTINI Antoinette
SOUQUE Nicole, RAO

ABSENTS EXCUSÉS :
Thérèse (pouvoir à
Ange Paul), MANFREDI
CRUCIANI Christelle
Simacellu (pouvoir à

ABSENTS : GANDOLFI

Délibération N° 25-16

Objet : Attribution

Le Conseil Municipal

Vu le crédit ouvert

CCAS » chapitre 05

COMMUNE DE BIGUGLIA

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 08 AVRIL 2016

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
29	21	28

L'an deux mille seize, le huit avril à 18 heures 30, Le Conseil Municipal de la Commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Dr Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Député- Maire de BIGUGLIA.

Date de la convocation : 30 mars 2016

Secrétaire de séance : Marie-Jeanne POLINI

PRESENTS : GANDOLFI SCHEIT Sauveur, NANNINI Marie Hélène, PERETTI Ange Paul, BELTRAN Muriel, BERNARDINI François, POLINI Marie Jeanne, CHINESI Karine, DEMASI Sauveur, SCAILLIERIEZ Audrey, RAGAS Antoine, GIUDICELLI Valérie, GIGON Patrick, ALBERTINI Antoinette, RONCHI Fabrice, CRUCIANI Christelle, CAPPELLARO Jérôme, SOUQUE Nicole, RAO Frédéric, MORICE Nathalie, VESPERINI Stéphane, TOTH Pascale.

ABSENTS EXCUSES : AGOSTINI Antoine (pouvoir à CHINESI Karine), GHIPPONI Marie Thérèse (pouvoir à BELTRAN Muriel), GANDOLFI-SCHEIT Joseph Henri (pouvoir à PERETTI Ange Paul), MANFREDI Michel (pouvoir à BERNARDINI François), TERUEL Joëlle (pouvoir à CRUCIANI Christelle), LEONELLI François (pouvoir à VESPERINI Stéphane), GAROBY Sinucellu (pouvoir à TOTH Pascale).

ABSENTS : GANDOLFI Anthony,

Délibération N° 25-08-04-16

Objet : Attribution de subventions au titre de l'année 2016 - CCAS

Le Conseil Municipal,

Vu le crédit ouvert au BUDGET PRIMITIF 2016, article 657362 « Subvention de fonctionnement CCAS » chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » soit 34 000.00 €

2016/55
S.G.S

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal oui l'exposé du Député Maire et après en avoir délibéré décide :

- De voter les subventions du CCAS,
- Dit que les crédits sont inscrits au BP 2016

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,

Vote à l'unanimité



COMMUNE DE BIGUGLIA

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 08 AVRIL 2016

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
29	21	28

L'an deux mille seize, le huit avril à 18 heures 30, Le Conseil Municipal de la Commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Dr Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Député- Maire de BIGUGLIA.

Date de la convocation : 30 mars 2016

Secrétaire de séance : Marie-Jeanne POLINI

PRESENTS : GANDOLFI SCHEIT Sauveur, NANNINI Marie Hélène, PERETTI Ange Paul, BELTRAN Muriel, BERNARDINI François, POLINI Marie Jeanne, CHINESI Karine, DEMASI Sauveur, SCAILLIERIEZ Audrey, RAGAS Antoine, GIUDICELLI Valérie, GIGON Patrick, ALBERTINI Antoinette, RONCHI Fabrice, CRUCIANI Christelle, CAPPELLARO Jérôme, SOUQUE Nicole, RAO Frédéric, MORICE Nathalie, VESPERINI Stéphane, TOTH Pascale.

ABSENTS EXCUSES : AGOSTINI Antoine (pouvoir à CHINESI Karine), GHIPPONI Marie Thérèse (pouvoir à BELTRAN Muriel), GANDOLFI-SCHEIT Joseph Henri (pouvoir à PERETTI Ange Paul), MANFREDI Michel (pouvoir à BERNARDINI François), TERUEL Joëlle (pouvoir à CRUCIANI Christelle), LEONELLI François (pouvoir à VESPERINI Stéphane), GAROBY Sinucellu (pouvoir à TOTH Pascale).

ABSENTS : GANDOLFI Anthony,

Délibération N° 26-08-04-16

Objet : Attribution de subventions au titre de l'année 2016 - CAISSE DES ECOLES

Le Conseil Municipal,

Vu le crédit ouvert au BUDGET PRIMITIF 2016, article 657361 « Subvention de fonctionnement CAISSE DES ECOLES » chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » soit 81 880.00 €

2016 / 57
S.G.S

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Député Maire et après en avoir délibéré décide :

- De voter les subventions de la CAISSE DES ECOLES,
- Dit que les crédits sont inscrits au BP 2016

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,

Vote à l'unanimité



Date de la convocation : 30/05/2016

Secrétaire de séance : Marie

PRÉSENTS : GANDOLFI
BELTRAN Muriel, BERNARD
Savoir, SCALLIEREZ
ALBERTINI Antoinette,
BOUQUE Nicole, RAO Frédéric

ABSENTS EXCUSÉS :
Thérèse (pouvoir à BELTRAN
Ange Paul), MANFREDI
CRUCIANI Christelle),
Sincelli (pouvoir à TOTI)

ABSENTS : GANDOLFI

Délibération N° 27-05-2016

Objet : Tableau récapitulatif

Le Député Maire présent
pour la collectivité

Le Conseil Municipal ouï

COMMUNE DE BIGUGLIA

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 08 AVRIL 2016

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
29	21	28

L'an deux mille seize, le huit avril à 18 heures 30, Le Conseil Municipal de la Commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Dr Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Député- Maire de BIGUGLIA.

Date de la convocation : 30 mars 2016

Secrétaire de séance : Marie-Jeanne POLINI

PRESENTS : GANDOLFI SCHEIT Sauveur, NANNINI Marie Hélène, PERETTI Ange Paul, BELTRAN Muriel, BERNARDINI François, POLINI Marie Jeanne, CHINESI Karine, DEMASI Sauveur, SCAILLIERIEZ Audrey, RAGAS Antoine, GIUDICELLI Valérie, GIGON Patrick, ALBERTINI Antoinette, RONCHI Fabrice, CRUCIANI Christelle, CAPPELLARO Jérôme, SOUQUE Nicole, RAO Frédéric, MORICE Nathalie, VESPERINI Stéphane, TOTH Pascale.

ABSENTS EXCUSES : AGOSTINI Antoine (pouvoir à CHINESI Karine), GHIPPONI Marie Thérèse (pouvoir à BELTRAN Muriel), GANDOLFI-SCHEIT Joseph Henri (pouvoir à PERETTI Ange Paul), MANFREDI Michel (pouvoir à BERNARDINI François), TERUEL Joëlle (pouvoir à CRUCIANI Christelle), LEONELLI François (pouvoir à VESPERINI Stéphane), GAROBY Sinucellu (pouvoir à TOTH Pascale).

ABSENTS : GANDOLFI Anthony,

Délibération N° 27-08-04-16

Objet : Tableau récapitulatif des marchés publics pour l'année 2015

Le Député Maire présente au Conseil Municipal le tableau récapitulatif des marchés publics 2015 passés par la collectivité.

Le Conseil Municipal oui l'exposé du Député Maire et après en avoir délibéré décide :

- d'approuver le tableau récapitulatif des marchés publics 2015
- dits que ce tableau sera publié conformément au Code des Marchés Publics.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,

Vote à l'unanimité



L'an deux mille seize, le 14
BIGUGLIA, dûment convoqué
Présidence de Monsieur le Maire

Date de la convocation : 30/08/2016

Secrétaire de séance : Monsieur

PRÉSENTS : GANDOLFI
BELTRAN Muriel, BERNARD
Souveur, SCALLIEREZE
ALBERTINI Antoinette,
SOUQUE Nicole, RAO Françoise

ASSÉNTS EXCUSÉS : ALBERTINI
Thérèse (pouvoir à BELTRAN
Ange Paul), MANFREDI
GRUCIANI Christelle),
Siuucellu (pouvoir à TOFFI)

ABSENTS : GANDOLFI

Délibération N° 28-08

Objet : Recherche de

Le Député Maire pro
Financements pour an
Bavico.

Le coût de l'opération

COMMUNE DE BIGUGLIA

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 08 AVRIL 2016

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
29	21	28

L'an deux mille seize, le huit avril à 18 heures 30, Le Conseil Municipal de la Commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Dr Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Député- Maire de BIGUGLIA.

Date de la convocation : 30 mars 2016

Secrétaire de séance : Marie-Jeanne POLINI

PRESENTS : GANDOLFI SCHEIT Sauveur, NANNINI Marie Hélène, PERETTI Ange Paul, BELTRAN Muriel, BERNARDINI François, POLINI Marie Jeanne, CHINESI Karine, DEMASI Sauveur, SCAILLIERIEZ Audrey, RAGAS Antoine, GIUDICELLI Valérie, GIGON Patrick, ALBERTINI Antoinette, RONCHI Fabrice, CRUCIANI Christelle, CAPPELLARO Jérôme, SOUQUE Nicole, RAO Frédéric, MORICE Nathalie, VESPERINI Stéphane, TOTH Pascale.

ABSENTS EXCUSES : AGOSTINI Antoine (pouvoir à CHINESI Karine), GHIPPONI Marie Thérèse (pouvoir à BELTRAN Muriel), GANDOLFI-SCHEIT Joseph Henri (pouvoir à PERETTI Ange Paul), MANFREDI Michel (pouvoir à BERNARDINI François), TERUEL Joëlle (pouvoir à CRUCIANI Christelle), LEONELLI François (pouvoir à VESPERINI Stéphane), GAROBY Sinucellu (pouvoir à TOTH Pascale).

ABSENTS : GANDOLFI Anthony,

Délibération N° 28-08-04-16

Objet : Recherche de Financements - Tableaux numériques pour le Groupe Scolaire.

Le Député Maire propose au Conseil Municipal de délibérer afin de demander des financements pour aménager en tableaux numériques le nouveau groupe scolaire situé au Bevinco.

Le coût de l'opération serait de 29 349 HT

2016/61
S.G.S

Afin de mener à bien ce projet, le Député Maire propose au Conseil Municipal de demander une aide financière aux services de la Collectivité Territoriale de la Corse.
Il propose le plan de financement suivant :

Montant HT de l'opération	29 349 €
Participation CTC 50%	14 674 €
Participation Commune	14 675 €

Le Conseil Municipal oui l'exposé du Député Maire et après en avoir délibéré décide :

- D'accepter le projet d'acquisition de tableau numérique du groupe scolaire
- De proposer le plan de financement suivant :

Montant HT de l'opération	29 349 €
Participation CTC 50 %	14 674 €
Participation Commune	14 675 €

- De donner son accord pour faire la demande d'aide financière aux services de la Collectivité Territoriale de la Corse
-
- D'autoriser le Député Maire à signer tous les documents ;
- Dit que les crédits seront portés au BP 2016

Ainsi fait et délibéré en mairie les jours mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,

Vote à l'unanimité



COMMUNE DE BIGUGLIA

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 08 AVRIL 2016

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
29	21	28

L'an deux mille seize, le huit avril à 18 heures 30, Le Conseil Municipal de la Commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Dr Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Député- Maire de BIGUGLIA.

Date de la convocation : 30 mars 2016

Secrétaire de séance : Marie-Jeanne POLINI

PRESENTS : GANDOLFI SCHEIT Sauveur, NANNINI Marie Hélène, PERETTI Ange Paul, BELTRAN Muriel, BERNARDINI François, POLINI Marie Jeanne, CHINESI Karine, DEMASI Sauveur, SCAILLIERIEZ Audrey, RAGAS Antoine, GIUDICELLI Valérie, GIGON Patrick, ALBERTINI Antoinette, RONCHI Fabrice, CRUCIANI Christelle, CAPPELLARO Jérôme, SOUQUE Nicole, RAO Frédéric, MORICE Nathalie, VESPERINI Stéphane, TOTH Pascale.

ABSENTS EXCUSES : AGOSTINI Antoine (pouvoir à CHINESI Karine), GHIPPONI Marie Thérèse (pouvoir à BELTRAN Muriel), GANDOLFI-SCHEIT Joseph Henri (pouvoir à PERETTI Ange Paul), MANFREDI Michel (pouvoir à BERNARDINI François), TERUEL Joëlle (pouvoir à CRUCIANI Christelle), LEONELLI François (pouvoir à VESPERINI Stéphane), GAROBY Sinucellu (pouvoir à TOTH Pascale).

ABSENTS : GANDOLFI Anthony,

Délibération N° 29-08-04-16

Objet : Recherche de financement Equipement Mobilier de la Médiathèque du Centre Culturel

Le Député Maire expose au Conseil Municipal que la construction du Centre Culturel étant terminée, il est nécessaire de prévoir l'équipement intérieur de la médiathèque tel que l'achat du mobilier.

Afin de mener à bien ce projet, le Député Maire propose au Conseil Municipal de demander une aide financière aux services de la Collectivité Territoriale de la Corse.

Il propose le plan de financement suivant :

Montant HT de l'opération	90.689.89 € H.T.
Participation CTC 30%	27 206.96 € H.T.
Participation Commune	63 482.93 € H.T.

Le Conseil Municipal oui l'exposé du Député Maire et après en avoir délibéré décide :

- D'accepter le projet d'acquisition de mobilier pour la médiathèque du Centre Culturel
- De donner son accord pour faire la demande d'aide financière aux services de la Collectivité Territoriale de la Corse, selon le plan de financement suivant :

Montant HT de l'opération	90.689.89 € H.T.
Participation CTC 30%	27 206.96 € H.T.
Participation Commune	63 482.93 € H.T.

- D'autoriser le Député Maire à signer tous les documents ;
- Dit que les crédits seront portés au BP 2016

Fait et délibéré les, jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures



2016/64
S. G. S

DEPARTEMENT DE LA HAUTE CORSE

REPUBLIQUE FRANCAISE
BASTIA

ARRONDISSEMENT DE

COMMUNE DE BIGUGLIA

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 08 AVRIL 2016

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
29	21	28

L'an deux mille seize, le huit avril à 18 heures 30, Le Conseil Municipal de la Commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Dr Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Député- Maire de BIGUGLIA.

Date de la convocation : 30 mars 2016

Secrétaire de séance : Marie-Jeanne POLINI

PRESENTS : GANDOLFI SCHEIT Sauveur, NANNINI Marie Hélène, PERETTI Ange Paul, BELTRAN Muriel, BERNARDINI François, POLINI Marie Jeanne, CHINESI Karine, DEMASI Sauveur, SCAILLIERIEZ Audrey, RAGAS Antoine, GIUDICELLI Valérie, GIGON Patrick, ALBERTINI Antoinette, RONCHI Fabrice, CRUCIANI Christelle, CAPPELLARO Jérôme, SOUQUE Nicole, RAO Frédéric, MORICE Nathalie, VESPERINI Stéphane, TOTH Pascale.

ABSENTS EXCUSES : AGOSTINI Antoine (pouvoir à CHINESI Karine), GHIPPONI Marie Thérèse (pouvoir à BELTRAN Muriel), GANDOLFI-SCHEIT Joseph Henri (pouvoir à PERETTI Ange Paul), MANFREDI Michel (pouvoir à BERNARDINI François), TERUEL Joëlle (pouvoir à CRUCIANI Christelle), LEONELLI François (pouvoir à VESPERINI Stéphane), GAROBY Sinucellu (pouvoir à TOTH Pascale).

ABSENTS : GANDOLFI Anthony,

Délibération N° 30-08-04-16

Objet : Recherche de Financements - Tables Filantes Droites pour l'Auditorium du Centre Culturel.

Le Député Maire expose au Conseil Municipal que le Centre Culturel étant terminé, il est nécessaire de prévoir l'équipement intérieur de l'auditorium, en installant des tables filantes droites.

2016/65
S.G.S

Afin de mener à bien ce projet, le Député Maire propose au Conseil Municipal de demander une aide financière aux services de la Collectivité Territoriale de la Corse.

Il propose le plan de financement suivant :

Montant HT de l'opération	6 059.58 € H.T.
Participation CTC 50%	3 029.79 € H.T.
Participation Commune	3 029.79 € H.T.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Député Maire et après en avoir délibéré décide :

- D'accepter le projet d'acquisition de tables filantes droite pour l'Auditorium de la médiathèque du Centre Culturel
- De donner son accord pour faire la demande d'aide financière aux services de la Collectivité Territoriale de la Corse, selon le plan de financement suivant :

Montant HT de l'opération	6 059.58 € H.T.
Participation CTC 50%	3 029.79 € H.T.
Participation Commune	3 029.79 € H.T.

- D'autoriser le Député Maire à signer tous les documents
- Dit que les crédits seront portés au BP 2016

Vote à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré en mairie les jours mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,



COMMUNE DE BIGUGLIA

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 08 AVRIL 2016

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
29	21	28

L'an deux mille seize, le huit avril à 18 heures 30, Le Conseil Municipal de la Commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Dr Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Député- Maire de BIGUGLIA.

Date de la convocation : 30 mars 2016

Secrétaire de séance : Marie-Jeanne POLINI

PRESENTS : GANDOLFI SCHEIT Sauveur, NANNINI Marie Hélène, PERETTI Ange Paul, BELTRAN Muriel, BERNARDINI François, POLINI Marie Jeanne, CHINESI Karine, DEMASI Sauveur, SCAILLIEREZ Audrey, RAGAS Antoine, GIUDICELLI Valérie, GIGON Patrick, ALBERTINI Antoinette, RONCHI Fabrice, CRUCIANI Christelle, CAPPELLARO Jérôme, SOUQUE Nicole, RAO Frédéric, MORICE Nathalie, VESPERINI Stéphane, TOTH Pascale.

ABSENTS EXCUSES : AGOSTINI Antoine (pouvoir à CHINESI Karine), GHIPPONI Marie Thérèse (pouvoir à BELTRAN Muriel), GANDOLFI-SCHEIT Joseph Henri (pouvoir à PERETTI Ange Paul), MANFREDI Michel (pouvoir à BERNARDINI François), TERUEL Joëlle (pouvoir à CRUCIANI Christelle), LEONELLI François (pouvoir à VESPERINI Stéphane), GAROBY Sinucellu (pouvoir à TOTH Pascale).

ABSENTS : GANDOLFI Anthony,

Délibération N° 31-08-04-16

Objet : Augmentation des titres restaurant

Le Maire rappelle au Conseil qu'il a délibéré le 13 novembre 2009 sur le fait qu'il soit accordé au personnel de la Mairie, la possibilité de bénéficier de titres restaurant à partir du 1^{er} janvier 2010.

Il convient de modifier aujourd'hui le principe de cette mise en place.

2016 / 67
S.G.S

La valeur faciale proposée est de 9.00 euros (neuf euros à la place de sept euros) à partir du 1^{er} mai 2016, sur une base mensuelle de 20 tickets pour un agent à temps complet.

La commune participera à hauteur de 60 % au montant unitaire de ces titres, les 40 % restant à la charge du personnel.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide :

- D'accorder au personnel de la Commune de Biguglia, l'augmentation de titres restaurant à compter du 1^{er} mai 2016
- Fixe à : 9.00 euros le montant unitaire de ces titres
- Et à 5.40 euros la participation de la commune
- Autorise le Député Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de cette disposition
- Dit que les crédits seront portés au Budget Primitif 2016

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,

Vote à l'unanimité.



P/LE MAIRE
L'Adjoint Délégué

Francois BERNARDINI

COMMUNE DE BIGUGLIA

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 08 AVRIL 2016

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
29	21	28

L'an deux mille seize, le huit avril à 18 heures 30, Le Conseil Municipal de la Commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Dr Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Député- Maire de BIGUGLIA.

Date de la convocation : 30 mars 2016

Secrétaire de séance : Marie-Jeanne POLINI

PRESENTS : GANDOLFI SCHEIT Sauveur, NANNINI Marie Hélène, PERETTI Ange Paul, BELTRAN Muriel, BERNARDINI François, POLINI Marie Jeanne, CHINESI Karine, DEMASI Sauveur, SCAILLIEREZ Audrey, RAGAS Antoine, GIUDICELLI Valérie, GIGON Patrick, ALBERTINI Antoinette, RONCHI Fabrice, CRUCIANI Christelle, CAPPELLARO Jérôme, SOUQUE Nicole, RAO Frédéric, MORICE Nathalie, VESPERINI Stéphane, TOTH Pascale.

ABSENTS EXCUSES : AGOSTINI Antoine (pouvoir à CHINESI Karine), GHIPPONI Marie Thérèse (pouvoir à BELTRAN Muriel), GANDOLFI-SCHEIT Joseph Henri (pouvoir à PERETTI Ange Paul), MANFREDI Michel (pouvoir à BERNARDINI François), TERUEL Joëlle (pouvoir à CRUCIANI Christelle), LEONELLI François (pouvoir à VESPERINI Stéphane), GAROBY Sinucellu (pouvoir à TOTH Pascale).

ABSENTS : GANDOLFI Anthony,

Délibération N° 32-08-04-16

Objet : Fixation tarifs Salle Espace Culturel Charles Rocchi pour Spectacle de fin d'année.

Le Député Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de fixer les différents tarifs concernant les encaissements et la location de la salle pour les spectacles de fin d'année.

Il propose les tarifs suivants :

- Location de la salle pour répétition : tarif à la journée 500.00 euros (seules les associations qui font leur spectacle de fin d'année au Centre Culturel bénéficient de ce tarif préférentiel).

Il a été prévu de mettre en place 2 spectacles particuliers :

- Le 18/06/2016 : summer party
La vente de billets se fera sous la forme de carnet à souches
Tarif des entrées : 5 euros.
Gratuité pour les abonnés.
- Le 29/06/2016 : le spectacle des enfants des ateliers
La vente de billets se fera sous la forme de carnet à souches
Tarif des entrées : 5 euros.
Gratuité pour les abonnés.

Pour les tarifs restauration, il a été prévu d'appliquer les tarifs suivants :

- Panini sucré 3 euros
- Panini salé 4 euros
- Hot dog 4 euros
- Crêpe sucrée 2 euros
- Crêpe confiture 2.50 euros
- Crêpe Nutella 3 euros

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Député Maire et après en avoir délibéré décide :

- De donner son accord sur les tarifs et spectacles présentés ci-dessus ;
- Dit que les crédits seront portés au Budget Primitif 2016

Vote à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,



LE MAIRE
L'Adjoint Délégué

François BERNARDINI

COMMUNE DE BIGUGLIA**EXTRAIT DU REGISTRE****DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 08 AVRIL 2016**

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
29	21	28

L'an deux mille seize, le huit avril à 18 heures 30, Le Conseil Municipal de la Commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Dr Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Député- Maire de BIGUGLIA.

Date de la convocation : 30 mars 2016

Secrétaire de séance : Marie-Jeanne POLINI

PRESENTS : GANDOLFI SCHEIT Sauveur, NANNINI Marie Hélène, PERETTI Ange Paul, BELTRAN Muriel, BERNARDINI François, POLINI Marie Jeanne, CHINESI Karine, DEMASI Sauveur, SCAILLIEREZ Audrey, RAGAS Antoine, GIUDICELLI Valérie, GIGON Patrick, ALBERTINI Antoinette, RONCHI Fabrice, CRUCIANI Christelle, CAPPELLARO Jérôme, SOUQUE Nicole, RAO Frédéric, MORICE Nathalie, VESPERINI Stéphane, TOTH Pascale.

ABSENTS EXCUSES : AGOSTINI Antoine (pouvoir à CHINESI Karine), GHIPPONI Marie Thérèse (pouvoir à BELTRAN Muriel), GANDOLFI-SCHEIT Joseph Henri (pouvoir à PERETTI Ange Paul), MANFREDI Michel (pouvoir à BERNARDINI François), TERUEL Joëlle (pouvoir à CRUCIANI Christelle), LEONELLI François (pouvoir à VESPERINI Stéphane), GAROBY Sinucellu (pouvoir à TOTH Pascale).

ABSENTS : GANDOLFI Anthony,

Délibération N° 33-08-04-16

Objet : INSTAURATION D'UN REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL

Le Député Maire expose au Conseil Municipal :

Que le décret n°2014-513 du 20 mai 2014, portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la Fonction Publique de l'Etat est le nouveau socle juridique, à compter du 01 janvier 2016, du régime indemnitaire de certains fonctionnaires de l'Etat, et subséquentment, au

Groupe 4 :

- Chargé d'études ;
- Gestionnaire administratif.

- **Trois groupes de fonctions** pour les corps relevant de la **Catégorie B**, et notamment celui des secrétaires administratifs et assimilés, répartis ainsi qu'il suit :

Groupe 1 :

- Chef de bureau, de pôle ou assimilé ;
- Expert / Fonctions administratives complexes et exposées.

Groupe 2 :

- Adjoint à une fonction relevant du groupe 1 ;
- Chargé de missions de contrôle ;
- Chargé de mission / Fonctions administratives complexes.

Groupe 3 :

- Chargé de gestion / Instructeur ;
- Assistant.

- **Deux groupes de fonctions** pour les corps relevant de la **Catégorie C**, et notamment celui des adjoints administratifs et assimilés, répartis ainsi qu'il suit :

Groupe 1 :

Ce groupe est réservé aux fonctions induisant :

- des sujétions ou responsabilités particulières ;
- l'encadrement ou la coordination d'une équipe ;
- la maîtrise d'une compétence rare ;
- gestionnaire intégré.

Groupe 2 :

Au sein de ce groupe figurent d'autres fonctions telles que :

- assistant ;
- agent d'accueil ;
- gestionnaire de moyens ;
- instructeur

Par ailleurs, par arrêtés respectifs des :

- 20 mai 2014 (*JORF du 22 mai 2014*), pris pour l'application aux corps des adjoints administratifs des administrations de l'Etat, des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 précité,
- 19 mars 2015 (*JORF du 31 mars 2015*), pris pour l'application aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat, des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 précité,
- 03 juin 2015 (*JORF du 19 juin 2015*), pris pour l'application aux corps des attachés d'administration de l'Etat, des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 précité,

- 03 juin 2015 (JORF du 19 juin 2015), pris pour l'application aux corps des conseillers techniques de service social ainsi qu'à l'emploi de conseiller pour l'action sociale des administrations de l'Etat, des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 précité,
- 03 juin 2015 (JORF du 19 juin 2015), pris pour l'application aux corps des assistants de service social des administrations de l'Etat, des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 précité,

Les montants maximaux de l'Indemnité de Fonctions de Sujétions et d'Expertise (I.F.S.E) afférents aux différents groupes de fonctions de certains corps de la fonction publique d'Etat, et minimaux afférents aux grades et emplois de ces mêmes corps en services déconcentrés, établissements publics et services assimilés, conséquemment applicables, au titre du principe de parité, aux cadres d'emplois précités de la Fonction Publique Territoriale, sont fixés ainsi qu'il suit :

Catégorie A : Corps des attachés des administrations de l'Etat et cadre(s) d'emplois comparable(s) (équivalents) de la Fonction Publique Territoriale (cadres d'emplois des attachés territoriaux)

GROUPE DE FONCTIONS	MONTANTS MAXIMAUX ANNUELS (EN EUROS)	
	Agents non logés	Agents logés pour nécessité absolue de service
Groupe I	36 210	22310
Groupe II	32 130	17 205
Groupe III	25 500	14 320
Groupe IV	20 400	11 160

GRADE ET EMPLOI	MONTANTS MINIMAUX ANNUELS (EN EUROS)
Directeur	2 900
Attaché principal	2 500
Attaché	1 750

Catégorie B : Corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et cadre(s) d'emplois comparable(s) (équivalents) de la Fonction Publique Territoriale (cadres d'emplois des rédacteurs)

GROUPE DE FONCTIONS	MONTANTS MAXIMAUX ANNUELS (EN EUROS)	
	Agents non logés	Agents logés pour nécessité absolue de service
Groupe I	17 480	8 030
Groupe II	16 015	7 220
Groupe III	14 650	6 670

GRADE ET EMPLOI	MONTANTS MINIMAUX ANNUELS (EN EUROS)
Rédacteur Principal 1ere classe	1550
Rédacteur Principale 2eme classe	1 450
Rédacteur	1 350

Catégorie C : Corps des adjoints administratifs des administrations de l'Etat et cadre(s) d'emplois comparable(s) (équivalents) de la Fonction Publique Territoriale (cadres d'emplois des adjoints administratifs, ATSEM)

GROUPE DE FONCTIONS	MONTANTS MAXIMAUX ANNUELS (EN EUROS)	
	Agents non logés	Agents logés pour nécessité absolue de service
Groupe I	11 340	7 090
Groupe II	10 800	6 750

GRADE ET EMPLOI	MONTANTS MINIMAUX ANNUELS (EN EUROS)
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} et de 2 ^{ème} classe et emploi fonctionnel	1 350
Adjoint administratif de 1 ^{ère} et de 2 ^{ème} classe	1 200

En outre, les dispositions de l'article 3 du même décret précisent que le montant de l'Indemnité de Fonctions de Sujétions et d'Expertise doit faire l'objet d'un réexamen :

1. en cas de changement de fonction ;
2. au moins tous les quatre ans, en absence de changement de fonction et au vu de l'expérience acquise par l'agent ;
3. en cas de changement de grade à la suite d'une promotion ou de sujétions particulières.

Parallèlement à cette Indemnité de Fonctions de Sujétions et d'Expertise, l'article 4 du décret prévoit la possibilité de verser un complément indemnitaire annuel, en une ou deux fractions, afin de tenir compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir des agents.

Dans ce cadre, seront généralement appréciés, la valeur professionnelle de l'agent, son investissement personnel dans l'exercice des fonctions, son sens du service public, sa capacité à travailler en équipe ainsi que sa contribution au travail collectif.

Ce complément indemnitaire est, en fait, à rapprocher de l'ancienne indemnité d'exercice de missions des préfetures.

Aux termes de la circulaire ministérielle du 05 décembre 2014 précitée, il est préconisé que le montant maximal de ce complément indemnitaire, fixé par groupe de fonctions, n'excède pas :

- 15% du plafond global du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) pour les corps et emplois fonctionnels de **catégorie A** ;
- 12% du plafond global du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) pour les corps et emplois fonctionnels de **catégorie B** ;
- 10% du plafond global du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) pour les corps et emplois fonctionnels de **catégorie C**.

Au titre de l'applicabilité du principe de parité des rémunérations entre les fonctions publiques Etat-Territoriale, ces dispositions sont donc transposables à la Fonction Publique Territoriale, dès lors que la comparabilité entre les corps de l'Etat bénéficiaires de ce régime et les cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale est établie. **Ce qui est le cas en l'espèce, du fait, notamment, de la parution des arrêtés :**

- du 17 décembre 2015, pris pour l'application aux membres du **corps des attachés d'administration** de l'Etat relevant du ministre de l'intérieur des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014, portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat (J.O.R.F. du 19/12/2015) ;

- du 17 décembre 2015, pris pour l'application au **corps des secrétaires administratifs** de l'intérieur et de l'outre-mer des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014, portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat (J.O.R.F. du 19/12/2015) ;

- du 17 décembre 2015, pris pour l'application au **corps des assistants de service social** des administrations de l'Etat rattachés au ministre de l'intérieur des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014, portant création d'un régime indemnitaire tenant

compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat (J.O.R.F. du 19/12/2015) ;

du 18 décembre 2015, pris pour l'application au **corps des adjoints administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer** des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014, portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat (J.O.R.F. du 26/12/2015) ;

du 22 décembre 2015, pris pour l'application au **corps des conseillers techniques de service social** des administrations de l'Etat ainsi qu'à l'emploi de conseiller pour l'action sociale des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014, portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat (J.O.R.F. du 26/12/2015) ;

établissant la comparabilité entre les corps de l'Etat précités et les cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale relevant des filières administrative, animation, médico-sociale et sportive.

Toutefois, il convient de préciser que compte tenu des dispositions de l'article 6 du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 précité : « *Le montant indemnitaire perçu par l'agent au titre du ou des régimes indemnitaires liés aux fonctions exercées ou au grade détenu, et le cas échéant, aux résultats, est conservé au titre de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise jusqu'à la date de changement de fonctions de l'agent* ».

Ainsi, il découle de ce dispositif que le nouveau régime indemnitaire, qui se décompose en deux parts distinctes : une indemnité liée aux sujétions et à l'expertise (I.F.S.E), versée mensuellement et un complément indemnitaire annuel tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (C.I.A), versé bi-annuellement ou annuellement, peut donc être attribué aux fonctionnaires stagiaires, titulaires, et agents contractuels de droit public à temps complet et à temps non complet - à l'exception des vacataires, et des contrats aidés - relevant des cadres d'emplois ci-après :

Catégorie A

Attachés territoriaux

Catégorie B

Rédacteurs territoriaux

Catégorie C

Adjoints administratifs territoriaux (1)

Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles

Constitutifs du nouveau régime indemnitaire applicable aux fonctionnaires territoriaux et agents contractuels précités, l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise, ainsi que le complément annuel tenant compte de l'engagement professionnel feront l'objet d'une proratisation en fonction du temps de travail effectué.

Par ailleurs, ces indemnités, attribuées par voie d'arrêté individuel en fixant le montant, pourront être suspendues :

En cas de maladie ordinaire après 1 ou des arrêts de travail de plus de 15 jours cumulés sur l'année civile, le régime indemnitaire sera suspendu au minimum 30 jours. Pour les arrêts de plus de 30 jours, le régime indemnitaire sera perdu sur la durée totale de l'arrêt.

En cas de grave maladie, de longue maladie, de longue durée, de congé de maternité, les indemnités seront maintenues.

En cas de congé de maladie ordinaire, d'accident de service, de maladie imputable au service, les indemnités pourront être maintenues s'il y a une hospitalisation d'au moins 24 heures et pendant un maximum de 60 jours.

Les revalorisations éventuelles des montants de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise et du complément indemnitaire découlant de modifications réglementaires, seront, au titre du principe de parité des rémunérations, automatiquement applicables.

La proposition de Monsieur Le Député Maire est mise aux voix.

Le Conseil Municipal :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;
- Vu le décret n°91-875 du 06 septembre 1991 modifié, pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- Vu le décret n°2014-513 du 20 mai 2014, portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la Fonction Publique de l'Etat ;
- Vu l'arrêté du 20 mai 2014 modifié, pris pour l'application **aux corps des adjoints administratifs** des administrations de l'Etat, des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 susvisé ;
- Vu l'arrêté du 19 mars 2015 modifié, pris pour l'application **aux corps des secrétaires administratifs** des administrations de l'Etat, des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 susvisé ;
- Vu l'arrêté du 03 juin 2015 modifié, pris pour l'application **aux corps des attachés d'administration** de l'Etat, des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 susvisé ;
- Vu l'arrêté du 03 juin 2015, pris pour l'application **aux corps des conseillers techniques de service social**, ainsi qu'à l'emploi de conseiller pour l'action sociale des administrations de l'Etat, des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 susvisé ;
- Vu l'arrêté du 03 juin 2015, pris pour l'application **aux corps des assistants de service social** des administrations de l'Etat, des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 susvisé ;
- Vu l'arrêté du 17 décembre 2015, pris pour l'application aux membres du **corps des attachés d'administration** de l'Etat relevant du ministre de l'intérieur des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 susvisé ;
- Vu l'arrêté du 17 décembre 2015, pris pour l'application au **corps des secrétaires administratifs** de l'intérieur et de l'outre-mer des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 susvisé ;

- Vu l'arrêté du 17 décembre 2015, pris pour l'application au **corps des assistants de service social** des administrations de l'Etat rattachés au ministre de l'intérieur des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 susvisé ;
- Vu l'arrêté du 18 décembre 2015, pris pour l'application au **corps des adjoints administratifs** de l'intérieur et de l'outre-mer des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 susvisé ;
- Vu l'arrêté du 22 décembre 2015, pris pour l'application au **corps des conseillers techniques de service social** des administrations de l'Etat ainsi qu'à l'emploi de conseiller pour l'action sociale des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 susvisé ;
- Vu la circulaire ministérielle NOR : RDFF1427 139C du 05 décembre 2014, relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, interprétative du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 susvisée ;
- Vu l'avis du comité technique en date du 25/03/2016 ;

Le Conseil Municipal oui l'exposé du Député Maire et après en avoir délibéré décide :

- D'approuver les propositions de Monsieur Le Député Maire.
- D'instaurer le nouveau régime indemnitaire issu des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 modifié tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat (*I.F.S.E et C.I.A*) ;
- De fixer, par voie d'arrêté(s) séparé(s), pour chacun des fonctionnaires relevant des cadres d'emplois précités, les montants respectifs de l'indemnité de fonctions de sujétions et d'expertise, ainsi que du complément annuel indemnitaire lié à l'engagement professionnel dans les conditions, les limites et modalités fixées par le nouveau corpus réglementaire précité ;
- D'appliquer, automatiquement, au titre du principe de parité des rémunérations entre la fonction publique d'Etat et la fonction publique territoriale, les éventuelles revalorisations réglementaires des montants de l'indemnité de fonctions de sujétions et d'expertise et du complément annuel indemnitaire lié à l'engagement professionnel;
- De fixer les modalités et conditions de versement de ces indemnités des agents en congé de maladie (*ordinaire, longue maladie, longue durée*), de grave maladie, de congé maternité, de paternité, d'adoption, de congé de maladie imputable au service (*maladie professionnelle*) et d'accident de service, telles que définies dans la présente délibération ;
- D'inscrire au budget de la collectivité les crédits nécessaires au financement de ces dépenses aux chapitre et article prévus à cet effet.

Ainsi fait et délibéré en mairie les jours mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,

Vote à l'unanimité



P/LE MAIRE
L'Adjoint Délégué
François BERNARDINI

COMMUNE DE BIGUGLIA

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 08 AVRIL 2016

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
29	21	28

L'an deux mille seize, le huit avril à 18 heures 30, Le Conseil Municipal de la Commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Dr Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Député- Maire de BIGUGLIA.

Date de la convocation : 30 mars 2016

Secrétaire de séance : Marie-Jeanne POLINI

PRESENTS : GANDOLFI SCHEIT Sauveur, NANNINI Marie Hélène, PERETTI Ange Paul, BELTRAN Muriel, BERNARDINI François, POLINI Marie Jeanne, CHINESI Karine, DEMASI Sauveur, SCAILLIERIEZ Audrey, RAGAS Antoine, GIUDICELLI Valérie, GIGON Patrick, ALBERTINI Antoinette, RONCHI Fabrice, CRUCIANI Christelle, CAPPELLARO Jérôme, SOUQUÉ Nicole, RAO Frédéric, MORICE Nathalie, VESPERINI Stéphane, TOTH Pascale.

ABSENTS EXCUSES : AGOSTINI Antoine (pouvoir à CHINESI Karine), GHIPPONI Marie Thérèse (pouvoir à BELTRAN Muriel), GANDOLFI-SCHEIT Joseph Henri (pouvoir à PERETTI Ange Paul), MANFREDI Michel (pouvoir à BERNARDINI François), TERUEL Joëlle (pouvoir à CRUCIANI Christelle), LEONELLI François (pouvoir à VESPERINI Stéphane), GAROBY Sinucellu (pouvoir à TOTH Pascale).

ABSENTS : GANDOLFI Anthony,

Délibération N° 34-08-04-16

Objet : Recherche de Financements - Réhabilitation route du cimetière

Le Député Maire propose au Conseil Municipal de délibérer afin de demander des financements pour la réhabilitation de la route du cimetière.

Le coût de l'opération serait de 52 723.50 € HT.

Afin de mener à bien ce projet, le Député Maire propose au Conseil Municipal de demander une aide financière à la Collectivité Territoriale de Corse.

Il propose le plan de financement suivant :

Montant HT de l'opération	52 723.50 € HT
Participation CTC 50%	26 361.75 € HT
Participation Commune	26 361.75 € HT

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Député Maire et après en avoir délibéré décide :

- De proposer le plan de financement suivant :

Montant HT de l'opération	52 723.50 € HT
Participation CTC 50%	26 361.75 € HT
Participation Commune	26 361.75 € HT

- De donner son accord pour faire la demande d'aide financière à la Collectivité Territoriale de Corse
- D'autoriser le Député Maire à signer tous les documents ;
- Dit que les crédits seront portés au BP 2016

Vote à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré en mairie les jours mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.



Délibération N° 35

Objet : Mise en place

Monsieur le Député

AGANS - SERVICE

habillage, sur le tr

pour le groupe OR

Il dépose sur le bu

2016/81
S.G.S

DEPARTEMENT DE LA HAUTE CORSE

REPUBLIQUE FRANCAISE ARRONDISSEMENT DE BASTIA

COMMUNE DE BIGUGLIA

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 08 AVRIL 2016

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
29	21	28

L'an deux mille seize, le huit avril à 18 heures 30, Le Conseil Municipal de la Commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Dr Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Député- Maire de BIGUGLIA.

Date de la convocation : 30 mars 2016

Secrétaire de séance : Marie-Jeanne POLINI

PRESENTS : GANDOLFI SCHEIT Sauveur, NANNINI Marie Hélène, PERETTI Ange Paul, BELTRAN Muriel, BERNARDINI François, POLINI Marie Jeanne, CHINESI Karine, DEMASI Sauveur, SCAILLIEREZ Audrey, RAGAS Antoine, GIUDICELLI Valérie, GIGON Patrick, ALBERTINI Antoinette, RONCHI Fabrice, CRUCIANI Christelle, CAPPELLARO Jérôme, SOUQUE Nicole, RAO Frédéric, MORICE Nathalie, VESPERINI Stéphane, TOTH Pascale.

ABSENTS EXCUSES : AGOSTINI Antoine (pouvoir à CHINESI Karine), GHIPPONI Marie Thérèse (pouvoir à BELTRAN Muriel), GANDOLFI-SCHEIT Joseph Henri (pouvoir à PERETTI Ange Paul), MANFREDI Michel (pouvoir à BERNARDINI François), TERUEL Joëlle (pouvoir à CRUCIANI Christelle), LEONELLI François (pouvoir à VESPERINI Stéphane), GAROBY Sinucellu (pouvoir à TOTH Pascale).

ABSENTS : GANDOLFI Anthony,

Délibération N° 35-08-04-16

Objet : **Mise en place d'un pylône pour une meilleure diffusion de téléphonie**

Monsieur le Député-maire expose au conseil qu'il est saisi d'une demande de la société AXIANS SERVICES INFRA CORSE qui souhaite mettre en place un pylône, avec un habillage, sur le territoire communal afin de permettre une meilleure diffusion de téléphonie pour le groupe ORANGE.

Il dépose sur le bureau de l'assemblée le dossier,

2016 / 82
S.G.S

Le conseil ouï l'exposé de son président et après en avoir délibéré,

Au vue des photos-montages

Décide de donner son accord à la mise en place de ce pylône, habillé d'une fausse végétation, sur le terrain du square du village (parcelle ...)

Autorise monsieur le Député-maire à signer tous les documents correspondants.

Vote à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré en mairie les jours mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,



P/LE MAIRE
L'Adjoint Délégué

François BERNARDINI

COMMUNE DE BIGUGLIA**EXTRAIT DU REGISTRE****DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 08 AVRIL 2016**

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
29	21	28

L'an deux mille seize, le huit avril à 18 heures 30, Le Conseil Municipal de la Commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Dr Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Député- Maire de BIGUGLIA.

Date de la convocation : 30 mars 2016

Secrétaire de séance : Marie-Jeanne POLINI

PRESENTS : GANDOLFI SCHEIT Sauveur, NANNINI Marie Hélène, PERETTI Ange Paul, BELTRAN Muriel, BERNARDINI François, POLINI Marie Jeanne, CHINESI Karine, DEMASI Sauveur, SCAILLIERIEZ Audrey, RAGAS Antoine, GIUDICELLI Valérie, GIGON Patrick, ALBERTINI Antoinette, RONCHI Fabrice, CRUCIANI Christelle, CAPPELLARO Jérôme, SOUQUE Nicole, RAO Frédéric, MORICE Nathalie, VESPERINI Stéphane, TOTH Pascale.

ABSENTS EXCUSES : AGOSTINI Antoine (pouvoir à CHINESI Karine), GHIPPONI Marie Thérèse (pouvoir à BELTRAN Muriel), GANDOLFI-SCHEIT Joseph Henri (pouvoir à PERETTI Ange Paul), MANFREDI Michel (pouvoir à BERNARDINI François), TERUEL Joëlle (pouvoir à CRUCIANI Christelle), LEONELLI François (pouvoir à VESPERINI Stéphane), GAROBY Sinucellu (pouvoir à TOTH Pascale).

ABSENTS : GANDOLFI Anthony,

Délibération N° 36-08-04-16

Objet : **Installation d'une sirène sur le toit de l'école Toussaint Massoni**

Monsieur le Député-maire expose au conseil que la commune souhaite conventionner avec les services de l'Etat afin d'être raccordé au système d'alerte et d'information des populations (SAIP) puisque la commune est exposée par sa position géographique à des risques naturels tels que les incendies et inondation.

Après étude avec les services techniques des services de l'Etat et de la commune, il est proposé d'installer une sirène afin de délivrer un message de prévention sur le toit de l'école Toussaint Massoni.

Le dossier complet est déposé sur le bureau de l'assemblée.

Le conseil oui l'exposé de son président et après en avoir délibéré décide :

Le raccordement de la commune au SAIP,

D'autoriser monsieur le Député-maire à signer la convention et tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

Vote à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré en mairie les jours mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,



PRÉSENTS : GANDOLFI SCHIAVINO
MURIEL, BERNARDI
DOMATI Sauveur, SCAILLIER
ALBERTINI Antoinette,
SOUQUE Nicole, RA...

PRÉSENTS EXCUSÉS : AGOSTI
Thérèse (pouvoir à BELTRACCHI
ROSETTI Ange Paul), MANF...
pouvoir à CRUCIANI
GAROBY Sinucella

PRÉSENTS : GANDOLFI Ant...

Préfecture N° 37-08-04-...
création de trois en...
classe pour des be...
les congés d'imp...
propriété de le...
non permanents d'ad...

COMMUNE DE BIGUGLIA

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 08 AVRIL 2016

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
29	21	28

L'an deux mille seize, le huit avril à 18 heures 30, Le Conseil Municipal de la Commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Dr Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Député- Maire de BIGUGLIA.

Date de la convocation : 30 mars 2016

Secrétaire de séance : Marie-Jeanne POLINI

PRESENTS : GANDOLFI SCHEIT Sauveur, NANNINI Marie Hélène, PERETTI Ange Paul, BELTRAN Muriel, BERNARDINI François, POLINI Marie Jeanne, CHINESI Karine, DEMASI Sauveur, SCAILLIERIEZ Audrey, RAGAS Antoine, GIUDICELLI Valérie, GIGON Patrick, ALBERTINI Antoinette, RONCHI Fabrice, CRUCIANI Christelle, CAPPELLARO Jérôme, SOUQUE Nicole, RAO Frédéric, MORICE Nathalie, VESPERINI Stéphane, TOTH Pascale.

ABSENTS EXCUSES : AGOSTINI Antoine (pouvoir à CHINESI Karine), GHIPPONI Marie Thérèse (pouvoir à BELTRAN Muriel), GANDOLFI-SCHEIT Joseph Henri (pouvoir à PERETTI Ange Paul), MANFREDI Michel (pouvoir à BERNARDINI François), TERUEL Joëlle (pouvoir à CRUCIANI Christelle), LEONELLI François (pouvoir à VESPERINI Stéphane), GAROBY Sinucellu (pouvoir à TOTH Pascale).

ABSENTS : GANDOLFI Anthony,

Délibération N° 37-08-04-16

Objet : création de trois emplois non permanents d'Adjoints Techniques Territoriaux de 2^{ème} classe pour des besoins saisonniers

Considérant les congés annuels, il convient de renforcer les équipes des agents ayant en charge la propreté de la voirie. Il serait donc souhaitable de proposer de créer trois emplois non permanents d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe, d'une durée de 35

2016/86
S.G.S

heures de travail hebdomadaire, en application, en application de l'article 3, 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, pour une période de 6 mois., à compter du 1^{er} juin 2016.

La proposition de Monsieur le Député Maire est mise aux voix.
Le Conseil Municipal,

VU la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions Article 3, modifiée,

VU la loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n°87-1107 du 30 Décembre 1987, modifié, portant organisation des carrières de fonctionnaires territoriaux de catégorie C et D,

VU le décret n°87-1108 du 30 Décembre 1987, modifié, fixant les différentes échelles de rémunération pour les catégories C et D des fonctionnaires territoriaux,

VU le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, relatif aux agents non titulaire de la Fonction Publique Territoriale,

Où il l'exposé de Monsieur le Député Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE

- D'accéder à la proposition de Monsieur le Député Maire
- de créer, pour une durée de six mois, à compter du 1^{er} juin 2016, TROIS postes d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe non permanent, échelle III de rémunération, pour 35 heures de travail hebdomadaire et ayant en charge la propreté de la voirie.
- de fixer la rémunération du grade ainsi créé par référence au premier échelon du grade d'Adjoint Technique Territorial
- Précise que les crédits nécessaires à la rémunération de ces agents et aux charges s'y rapportant, sont prévus au BP 2016 de la Commune.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,

Vote à l'unanimité



COMMUNE DE BIGUGLIA

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 08 AVRIL 2016

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
29	21	28

L'an deux mille seize, le huit avril à 18 heures 30, Le Conseil Municipal de la Commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Dr Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Député- Maire de BIGUGLIA.

Date de la convocation : 30 mars 2016

Secrétaire de séance : Marie-Jeanne POLINI

PRESENTS : GANDOLFI SCHEIT Sauveur, NANNINI Marie Hélène, PERETTI Ange Paul, BELTRAN Muriel, BERNARDINI François, POLINI Marie Jeanne, CHINESI Karine, DEMASI Sauveur, SCAILLIERIEZ Audrey, RAGAS Antoine, GIUDICELLI Valérie, GIGON Patrick, ALBERTINI Antoinette, RONCHI Fabrice, CRUCIANI Christelle, CAPPELLARO Jérôme, SOUQUE Nicole, RAO Frédéric, MORICE Nathalie, VESPERINI Stéphane, TOTH Pascale.

ABSENTS EXCUSES : AGOSTINI Antoine (pouvoir à CHINESI Karine), GHIPPONI Marie Thérèse (pouvoir à BELTRAN Muriel), GANDOLFI-SCHEIT Joseph Henri (pouvoir à PERETTI Ange Paul), MANFREDI Michel (pouvoir à BERNARDINI François), TERUEL Joëlle (pouvoir à CRUCIANI Christelle), LEONELLI François (pouvoir à VESPERINI Stéphane), GAROBY Sinucellu (pouvoir à TOTH Pascale).

ABSENTS : GANDOLFI Anthony,

Délibération N° 38-08-04-16

Objet : Création de deux emplois non permanent d'Adjoint Administratif Territorial de 2^{ème} classe pour un besoin saisonnier

Considérant les congés annuels, il convient de renforcer les équipes du secrétariat ayant en charge l'état civil et l'accueil. Il serait donc souhaitable de proposer la création de deux emplois non permanent d'adjoint administratif territorial de 2^{ème} classe, d'une durée de 35

heures de service hebdomadaire, en application de l'article 3, 1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, pour une période de 3 mois, à compter du 1^{er} juin 2016.

La proposition de Monsieur le Député Maire est mise aux voix

Le Conseil Municipal

- VU le code général des collectivités territoriales,
- VU la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3, 1°,
- VU le décret n° 87-1107 du 30 décembre 1987 modifié, portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C,
- VU le décret n° 87-1108 du 30 décembre 1987 modifié, fixant les différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires territoriaux,
- VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale,
- VU le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints Administratifs Territoriaux,

Où l'exposé de Monsieur le Député Maire

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'accéder à la proposition de Monsieur le Député Maire
- de créer, deux postes d'Adjoint Administratif Territorial de 2^{ème} classe non permanent, échelle III de rémunération, d'une durée de 35 heures de service hebdomadaire, pour une période de trois mois, à compter du 1^{er} juin 2016 et ayant en charge l'état civil et l'accueil.
- de fixer la rémunération du grade ainsi créé par référence au premier échelon du grade d'Adjoint Administratif Territorial de 2^{ème} classe,
- d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent, ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, au budget de la Collectivité, aux articles et chapitre prévus à cet effet.

2016/89
S.G.S

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE SAOÛRE

Vote à l'unanimité.
Ainsi fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,



NOMBRE DE

PRÉSENTS	VOTANTS
21	21

deux mille seize, le huit de
BIGUGLIA, dûment convoqué, en
présence de Monsieur le Dr S...

la convocation : 30 mars

de séance : Marie-Jean

PRÉSENTS : GANDOLFI SCHI
BELTRAN Muriel, BERNARDINI
SCALLIEREZ Audre
ALBERTINI Antoinette, RONC
MAYQUE Nicole, RAO Frédéric,

PRÉSENTS EXCUSES : AGOSTI
Muriel (pouvoir à BELTRAN M
M. Paul), MANFREDI Michel
PUCIANI Christelle), LEONE
Muriel (pouvoir à TOTH Pasca

PRÉSENTS : GANDOLFI Anthony

réunion N°39-08-04-16

la création d'un poste d'
n° 05-29-01-

appelé au Conseil
Principal l'

COMMUNE DE BIGUGLIA

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 08 AVRIL 2016

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
29	21	28

L'an deux mille seize, le huit avril à 18 heures 30, Le Conseil Municipal de la Commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Dr Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Député- Maire de BIGUGLIA.

Date de la convocation : 30 mars 2016

Secrétaire de séance : Marie-Jeanne POLINI

PRESENTS : GANDOLFI SCHEIT Sauveur, NANNINI Marie Hélène, PERETTI Ange Paul, BELTRAN Muriel, BERNARDINI François, POLINI Marie Jeanne, CHINESI Karine, DEMASI Sauveur, SCAILLIERIEZ Audrey, RAGAS Antoine, GIUDICELLI Valérie, GIGON Patrick, ALBERTINI Antoinette, RONCHI Fabrice, CRUCIANI Christelle, CAPPELLARO Jérôme, SOUQUE Nicole, RAO Frédéric, MORICE Nathalie, VESPERINI Stéphane, TOTH Pascale.

ABSENTS EXCUSES : AGOSTINI Antoine (pouvoir à CHINESI Karine), GHIPPONI Marie Thérèse (pouvoir à BELTRAN Muriel), GANDOLFI-SCHEIT Joseph Henri (pouvoir à PERETTI Ange Paul), MANFREDI Michel (pouvoir à BERNARDINI François), TERUEL Joëlle (pouvoir à CRUCIANI Christelle), LEONELLI François (pouvoir à VESPERINI Stéphane), GAROBY Sinucellu (pouvoir à TOTH Pascale).

ABSENTS : GANDOLFI Anthony,

Délibération N° 39-08-04-16

Objet : Création d'un poste d'Adjoint Technique Principal 1ère classe. Annule et remplace les délibérations n° 05-29-01-16 et 08-29-01-16.

Le Maire rappelle au Conseil qu'il a délibéré le 29 janvier dernier sur la création d'un poste d'Adjoint technique Principal 1^{ère} classe. (Délibérations n° 05-29-01-16 et 08-29-01-16).

Les délibérations n° 05-29-01-16 et 08-29-01-16 ne correspondant pas à la demande du contrôle de légalité de détailler les emplois, Mr le Député Maire propose le retrait de ces délibérations et propose la délibération suivante :

Considérant la nécessité du service et l'avancement de carrière des agents de la commune, il serait souhaitable de procéder à la création du grade d'Adjoint Technique Territorial Principal de 1ère Classe, au service voirie, d'une durée de **35 heures de service hebdomadaire**, en application des dispositions statutaires régissant la Fonction Publique Territoriale et qui sera chargé de :

- Taches techniques d'exécution dans le bâtiment
- D'encadrer un groupe d'agent
- De conduire des véhicules de transport en commun et des engins de tractions mécaniques

La proposition de Monsieur le Député Maire est mise aux voix.

Le Conseil Municipal,

- VU le code général des collectivités territoriales,
- VU la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 34,
- VU le décret n° 87-1107 du 30 décembre 1987 modifié, portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C,
- VU le décret n° 87-1108 du 30 décembre 1987 modifié, fixant les différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires territoriaux,
- VU le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints techniques territoriaux,

Oui l'exposé de Monsieur le Député Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- D'annuler les délibérations n° 05-29-01-16 et 08-29-01-16

- d'accéder à la proposition de Monsieur le Député Maire,
- de créer, à compter du 08 avril 2016 le grade d'Adjoint Technique Territorial Principal de 1ère^e Classe, au service voirie, échelle VI de rémunération, d'une durée de service hebdomadaire de 35 heures, et qui sera chargé de :
 - Taches techniques d'exécution dans le bâtiment
 - D'encadrer un groupe d'agent
 - De conduire des véhicules de transport en commun et des engins de tractions mécaniques
- de pourvoir l'emploi, ainsi créé, conformément aux dispositions législatives et réglementaires régissant les conditions générales et particulières de recrutement des agents de la Fonction Publique Territoriale,
- de compléter en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la Collectivité,
- d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé, et les charges sociales s'y rapportant, au budget de la Collectivité, aux articles et chapitre prévus à cet effet.

Vote à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré en mairie les jours mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures



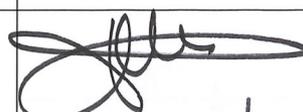
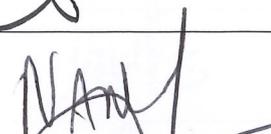
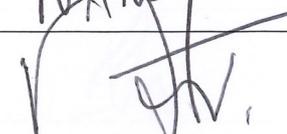
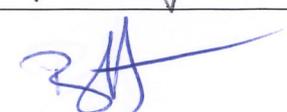
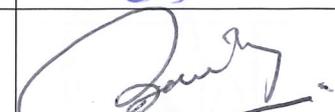
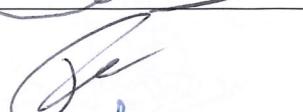
24-03-04-16	Recrutement
25-03-04-16	Mise en service
26-03-04-16	Installation
27-03-04-16	Création de grade Technique
28-03-04-16	Création de grade Administratif
29-03-04-16	Création de grade classe. Annuel

2016/93
S.G.S

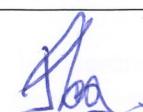
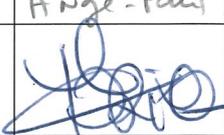
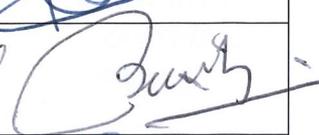
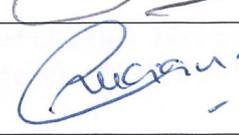
LISTE DES DELIBERATIONS EN DATE DU 8 AVRIL 2016		
DATE	INTITULÉ DE L'ACTE	PAGE
18-08-04-16	Vote du Compte Administratif Commune 2015	2016/40 2016/41
19-08-04-16	Approbation du Compte de Gestion 2015	2016/42 2016/43
20-08-04-16	Affectation du résultat 2015	2016/44 2016/45
21-08-04-16	Fixation des taux des impôts locaux 2016	2016/46 2016/47
22-08-04-16	Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles 2016	2016/48 2016/49
23-08-04-16	Vote du Budget Primitif 2016 - Commune	2016/50 2016/51
24-08-04-16	Attribution de subventions au titre de l'année 2016 - Associations	2016/52 2016/53
25-08-04-16	Attribution de subventions au titre de l'année 2016 - CCAS	2016/54 2016/55
26-08-04-16	Attribution de subventions au titre de l'année 2016 - CAISSE DES ECOLES	2016/56 2016/57
27-08-04-16	Tableau récapitulatif des marchés publics pour l'année 2015	2016/58 2016/59
28-08-04-16	Recherche de Financements - Tableaux numériques pour le Groupe Scolaire	2016/60 2016/61
29-08-04-16	Recherche de financement Equipement Mobilier de la Médiathèque du Centre Culturel	2016/62 2016/63
30-08-04-16	Recherche de Financements - Tables Filantes Droites pour l'Auditorium du Centre Culturel	2016/64 2016/65
31-08-04-16	Augmentation des titres restaurants	2016/66 2016/67
32-08-04-16	Fixation tarifs Salle Espace Culturel Charles Rocchi pour spectacles de fin d'année	2016/68 2016/69 2016/70
33-08-04-16	Instauration d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel	2016/71 2016/72 2016/73 2016/74 2016/75 2016/76 2016/77 2016/78
34-08-04-16	Recherche de Financements - Réhabilitation route du cimetière	2016/79 2016/80
35-08-04-16	Mise en place d'un pylone pour une meilleure diffusion de téléphonie	2016/81 2016/82
36-08-04-16	Installation d'une sirène sur le toit de l'école Toussaint Massoni	2016/83 2016/84
37-08-04-16	Création de trois emplois non permanents d'Adjoints Techniques Territoriaux de 2ème classe pour des besoins saisonniers	2016/85 2016/86
38-08-04-16	Création de deux emplois non permanent d'Adjoint Administratif Territorial de 2ème classe pour un besoin saisonnier	2016/87 2016/88 2016/89
39-08-04-16	Création d'un poste d'Adjoint Technique Principal 1ère classe. Annule et remplace les délibérations n° 05-29- 01-16 et 08-29-01-16.	2016/90 2016/91 2016/92

2016/94
S.G.S

LISTE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2016

NOM PRENOMS	PRESENT	ABSENT	POUVOIR	EMARGEMENTS
GANDOLFI-SCHEIT SAUVEUR				
NANNINI MARIE HELENE				
PERETTI ANGE PAUL				
BELTRAN MURIEL				
BERNARDINI FRANCOIS				
POLINI MARIE JEANNE				
AGOSTINI ANTOINE			de CHINESI KARINE	
CHINESI KARINE				
DEMASI SAUVEUR				
SCAILLIEREZ AUDREY				
RAGAS ANTOINE				
GIUDICELLI VALERIE				
GIGON PATRICK				

2016/95
S.G.S

ALBERTINI ANTOINETTE				
RONCHI FABRICE				
CRUCIANI CHRISTELLE				
CAPPELLARO JEROME				
SOUQUE NICOLE				
RAO FREDERIC				
GHIPIONI MARIE THERESE			a- BELTRAN Muniel	
GANDOLFI-SCHEIT JOSEPH-HENRI			a- PERETTI Ange-Paul	
MORICE NATHALIE				
MANFREDI MICHEL			a- BERNARDINI Francois	16 
TERUEL JOELLE			a- cruciani christelle	
GANDOLFI ANTHONY		X		
VESPERINI STEPHANE				
LEONELLI FRANCOIS			a- VESPERINI Stephane	
GAROBY SINUCCELLU			a- TOTH Pascale	
TOTH PASCALE				